

Stéphan Bourdoiseau : "si le volet pénal disparaît, le piratage reprendra de plus belle"

Le 22 Mai 2012 dans **So_cult'** par Emmanuel Torregano



Fraîchement nommée au ministère de la Culture et de la Communication, les propos d'Aurélie Filipetti créent déjà la polémique. Soucieux d'engager le dialogue avec la nouvelle ministre, Stéphan Bourdoiseau, président de l'UPFI, explique les points indispensables selon lui à la bonne marche de l'industrie musicale, et notamment le financement de 100 millions d'euros pour le CNM.

ElectronLibre : Que vous inspire la nomination d'Aurélie Filipetti au ministère de la Culture ?

► Stéphan Bourdoiseau, président de l'UPFI : Aurélie Filipetti a travaillé sur les questions liées à la culture dans le QG de campagne de François Hollande. Sa nomination n'est donc pas une surprise et je lui souhaite beaucoup de succès. D'autant plus que les enjeux sont pour ce quinquennat d'une importance particulière pour tout ce qui concerne les industries culturelles et celles de la communication,

qui se trouvent dans une mutation profonde depuis dix ans et probablement pour les dix prochaines années. C'est donc pendant ce quinquennat que les principaux cadres juridiques, économiques, sociaux et de régulation (afin notamment de protéger la diversité culturelle) devront être mis en place, en France comme dans le reste du Monde. J'imagine que c'est ce que François Hollande avait en tête lorsqu'il a évoqué « l'Acte 2 de l'exception culturelle ». Cette formulation traduit selon moi une ambition qui est à la hauteur des enjeux liés à cet univers des réseaux et des technologies au service du développement et de la diffusion de la création, de la connaissance, de la culture, du savoir. Le périmètre recouvre au minimum les univers du cinéma, de la musique, du livre, de l'audiovisuel, de l'information, et probablement ceux de l'éducation, la formation continue... Considérable, si l'on ajoute à cela les réseaux et les technologies qu'il sera nécessaire de déployer. Nous avons tous intérêt (et notamment les sociétés occidentales) à investir et à valoriser le plus possible cet ensemble qui sera une des principales sources de croissance et d'émancipation des décennies à venir.

EL : Lors d'une intervention à la radio, Aurélie Filipetti s'est prononcée pour une garantie du financement du cinéma. Quitte pour cela à limiter le budget du centre national de la musique. Quelle est votre réaction ?

► **SB** : Le cinéma français a développé depuis plus d'un demi-siècle un modèle de financement particulièrement puissant qui lui permet d'assurer un niveau de productions et de diffusion de films tel que peu de pays en ont été capables dans le monde, et c'est une chance pour notre pays. Ce modèle a été considérablement renforcé sous le quinquennat précédent avec des moyens qui auraient pu quasiment doubler (si l'on tient compte de l'explosion du COSIP et du crédit d'impôt, ainsi que du démarrage très rapide de la VOD et ce bien que la chronologie des médias rende la disponibilité des catalogues assez relative sur le Net). Mais le parlement a décidé de plafonner le « rendement » de la taxe TST en 2012. Il n'en reste pas moins que le budget du CNC est passé de 500 Millions d'euros à plus de 800 Millions d'euros (en 2011) en quatre ans (+60%), avec, en plus, un crédit d'impôts qui va bientôt approcher les 100 Millions d'euros (il n'existait pas au début des années 2000).

Le modèle du cinéma français est un exemple à regarder de très près pour les autres industries culturelles (musique, livre) et de communication. Que la ministre de la Culture souhaite garantir ce modèle me paraît une excellente chose. Les travaux du Centre National de la Musique (CNM) s'en sont d'ailleurs très largement inspirés. Le projet, issu d'une longue concertation (qui a duré environ 18 mois) et qui a fait l'objet d'un consensus très large au sein de la filière musicale (plus de 40 organismes signataires) me paraît être une très bonne base. Il est nécessaire de le mettre en place de façon urgente avec un financement nouveau de 100 Millions d'euros (tel que le projet le prévoit), de même qu'il est nécessaire de prolonger l'actuel crédit d'impôts musique (environ 6 Millions d'euros) pour trois années supplémentaires au minimum. CNM et prolongation du crédit d'impôts musique sont pour nous des mesures urgentes et immédiates à prendre. L'Acte 2 de l'exception culturelle devra consolider ces outils et en développer d'autres, notamment en matière de diversité dans la création et la diffusion des œuvres à l'heure du numérique (ce ne sera pas une mince affaire !) ou d'harmonisation fiscale.

EL : Le précédent gouvernement évoquait un budget de 150 millions d'euros pour le CNM, est-ce suffisant ?

► SB : Ces 150 millions doivent provenir de financements existants et majoritairement « internes » à la filière pour environ 50 millions (actuelle taxe sur la billetterie de 23 Millions d'euros, transfert de 20 millions d'euros des sociétés civiles d'ayant droits, et enfin 7 millions de financement de l'Etat à divers organismes qui seront intégrés dans le CNM). Il y aura donc 100 millions de financements nouveaux.

Les différents secteurs de la filière ont fait un travail en amont pour définir quelles étaient les problématiques auxquelles ils étaient confrontés dans leur mutation et au regard des enjeux de la création française et de la diversité culturelle. Par exemple pour les producteurs de musique enregistrée le constat a été très clair : la production française est en déficit depuis le début de la crise et faute d'un financement nouveau d'environ 40 Millions d'euros, la chute du nombre des nouveaux albums produits et commercialisés (et en particuliers les nouveaux talents) se prolongera (on est passé de 1500 albums nouveaux par an à environ 600 en 2010). Le secteur du spectacle vivant musical a déterminé ses besoins à 25 Millions d'euros, le collège Edition/auteurs/compositeurs à 7 Millions d'euros et enfin tout le secteur de la diffusion/distribution/numérique à environ 25 Millions d'euros.

Ce budget de 150 millions d'euros est donc un budget qui a été expertisé à partir des demandes de l'ensemble de la filière (qui en apporte donc 50) à partir d'un travail précis, et il nous semble aujourd'hui qu'il est une réponse satisfaisante à un certain nombre d'enjeux majeurs identifiés à ce jour. Il sera évidemment nécessaire de l'adapter aux évolutions constatées année après année.

Le secteur de la musique est donc un secteur extrêmement fragile qui contraste totalement avec la solidité de la filière cinéma. C'est pour cela qu'il cherche à mettre en place un modèle comparable. Il en va de sa pérennité et de la création française.

EL : La gauche qui vient d'arriver au pouvoir souhaiterait supprimer le volet pénal de l'hadopi, est-ce acceptable ?

► SB : Je ne veux pas préjuger des réflexions que nous allons mener sur ce sujet à travers une large concertation que nous a promis le président de la République. Je vous avoue néanmoins que je suis dubitatif. En ce qui concerne la musique, les modèles d'accès ont évolué à une telle vitesse que les usages de consommation légale sont maintenant largement majoritaires. Je dirais que pour la musique il ne sert plus à rien de remettre ce débat sur la table. Je ne vois pas l'intérêt. Les contenus sont accessibles, sur des fenêtres faciles, de plus en plus éditorialisées, et les usages massifs.

Par contre pour les films ou les séries, c'est beaucoup plus compliqué. Si le volet pénal disparaît demain, je pense que le piratage va reprendre de plus belle parce que les catalogues ne sont pas encore accessibles immédiatement à cause de la chronologie des médias, mais aussi parce le film (qui en plus ne se regarde qu'une fois) a un prix plus élevé que la musique (qui s'écoute en mode répétition).

EL : Que vous inspire cette nouvelle concertation sur un second volet de l'exception culturelle française ?

► SB : Elle ne m'inspire que du bonheur ! Encore faut-il que derrière ce slogan qui laisse rêveur se dessine une ambition qui soit à la hauteur des enjeux et que la volonté politique qui la soutiendra soit sans faille tout au long de sa mise en place.